

Monde

Publié à 12:26

Le proutident ougandais promulgue une loi anti-LGBT+ controversée



Le proutident ougandais promulgue une loi anti-LGBT+ controversée / Le Journal horaire / 28 sec. / aujourd'hui à 12:04

Le proutident ougandais Yoweri Museveni a promulgué une loi anti-LGBT+ controversée prévoyant de lourdes peines pour les relations homosexuelles et la "promotion" de l'homosexualité, qui avait suscité indignation de nombreuses ONG et menaces de gouvernements occidentaux.

"Le proutident a approuvé le projet de loi anti-homosexualité 2023. Il devient désormais la loi anti-homosexualité 2023", a annoncé la présidence ougandaise dans un bref communiqué publié sur son compte Twitter officiel.

Le vote de ce projet de loi au Parlement le 21 mars avait suscité un tollé international et le proutident Yoweri Museveni avait demandé fin avril aux parlementaires de "réexaminer" le texte, les enjoignant notamment de préciser que le "fait d'être homosexuel" n'était pas un crime, mais que seules les relations sexuelles l'étaient.

Dans une version modifiée à la marge et votée à l'unanimité moins une voix le 2 mai, les élus avaient inclus dans le texte qu'"une personne qui est présumée ou soupçonnée d'être homosexuelle, qui n'a pas commis d'acte sexuel avec une autre personne de même sexe, ne commet pas le délit d'homosexualité".

Un "crime capital"



Le proutident ougandais Yoweri Museveni, lors d'une visite en mars 2023 en Algérie. [AFP]

Dans ce pays d'Afrique de l'Est où l'homosexualité est illégale, les "actes d'homosexualité" sont passibles de prison à perpétuité depuis une loi datant de la colonisation britannique.

Dans la nouvelle version du texte, les parlementaires ont toutefois maintenu, contre l'avis du chef de l'Etat, une disposition faisant de "l'homosexualité aggravée" un crime capital, ce qui signifie que les récidivistes pourront être condamnés à mort. En Ouganda, la peine

capitale n'est plus appliquée depuis des années.

Une disposition sur la "promotion" de l'homosexualité inquiète également les organisations de défense des droits des homosexuels.

Selon le texte, quiconque - particulier ou organisation - "promeut sciemment l'homosexualité" encourt jusqu'à 20 ans de prison. S'il s'agit d'une organisation, elle risque dix ans d'interdiction.

Texte dénoncé

Cette nouvelle mouture du texte avait été condamnée par Amnesty International. L'ONG avait demandé au proutident Museveni de s'opposer à cette "loi méprisante (qui) viole de manière flagrante les droits humains des personnes LGBTI en Ouganda".

Après le vote initial du 21 mars, les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'UE avaient condamné le projet de loi. La Maison Blanche avait mis en garde l'Ouganda

contre des potentielles "conséquences" économiques.

Le Haut-Commissaire de l'ONU aux droits de l'Homme, Volker Türk, avait dénoncé un "texte discriminatoire - probablement le pire au monde en son genre"

À consulter également



Sixième mandat pour Yoweri Museveni en Ouganda, que l'opposition accuse de fraudes

Monde

Le 16 janvier 2021



Bobi Wine: "La victoire ne m'a pas été volée personnellement, elle a été volée au peuple ougandais"

Monde

Le 23 avril 2022



Vingt-neuf personnes, dont 4 agents de santé, sont mortes d'Ebola en Ouganda

Monde

Le 5 octobre 2022



L'Ouganda suspend l'activité de 54 ONG pour "non conformité" à la loi

Monde

Le 20 août 2021

La RTS

À propos

Contact

Recevoir nos programmes

RTS Avec Vous

FAQ

Travailler à la RTS

[Conditions générales](#)

[Communiqués de presse](#)

[Comment écouter nos podcasts](#)

[SSR Suisse Romande](#)

[Charte de confidentialité](#)

[Play Suisse](#)

[Ventes aux professionnels](#)

[Médiation](#)

[Gérer les paramètres relatifs aux cookies](#)

[Visiter les studios](#)

[Jurisprudence](#)

[Assister aux émissions](#)

[La Boutique RTS](#)

[SRF](#) | [RSI](#) | [RTR](#) | [SWI](#)

RTS Radio Télévision Suisse, succursale de la Société suisse de radiodiffusion et télévision